

Jean et les estrades qu'on y avait dressées, applaudissait et criait sa joie. A Saint-Jean, le Légat, entouré des cardinaux et de tous les prélats présents à Lyon, attendait leurs Majestés et les conduisit dans le chœur sous un baldaquin qui faisait face au grand autel.

Il alla s'asseoir sous un dais dressé « sur un grand théâtre » à côté de l'autel. Il dit « la messe avec les cérémonies et pompes romaines », une messe « très solennelle », et, ce qui était peut-être une innovation, en ce cas bien douloureuse au Chapitre, pour la première fois on aurait entendu à Saint-Jean de la musique, celle du Roi. Le grand aumônier, raconte que leurs Majestés « furent derechef... mises sous le voile nuptial, les mesmes paroles de mariage prononcées par ledit sieur Légat qu'il avoit dites à Florence ». Mais l'ambassadeur florentin, qui était meilleur clerc que le jeune évêque, précise et rectifie. Ce fut seulement après la messe « que le Roi et la Reine, s'étant pris la main s'agenouillèrent devant le Légat », et que celui-ci, indépendamment, à part de la messe (*separatamente*), « dit sur leurs Majestés une certaine oraison ». Vinta avoue qu'il ne l'a pas entendue, mais il ne confondrait pas une prière pour appeler les grâces d'en haut sur les époux avec la question sacramentelle du consentement que l'officiant pose à chacun d'eux avant de proclamer et de bénir leur union.

Largesses furent faites au peuple suivant l'usage. Dans l'église et au dehors les hérauts jetèrent des pièces de monnaie avec des médailles frappées à cette occasion, aumône ou souvenir qui provoquait toujours des ruées et des batailles. La réserve lyonnaise fondait au feu de ces réjouissances accumulées sur moins d'une quinzaine : entrée de la Reine, entrée du Légat, commémoration des noces de Florence. Faut-il aussi compter parmi les éléments de chaleur communicative la troupe de comédiens italiens, à qui le vénérable chapitre accorda, pour ses représentations, la salle des clercs dans la vieille manécanterie. Au banquet qui suivit la solennité de Saint-Jean la presse des spectateurs fut si grande que la salle était remplie avant l'arrivée des convives et que le Légat mit un quart d'heure à se frayer un chemin jusqu'à la table royale où, seul des invités, il pouvait s'asseoir. Les ambassadeurs, les seigneurs et les dames étaient répartis en différentes tables, suivant leur rang et les règles de l'étiquette.